



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 104075

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le développement de la consommation des substances psycho-actives. Dans notre société, le recours au médicament s'est banalisé (stimulants, euphorisants, calmants, hormones), et les conduites addictives ou dopantes se sont développées, notamment chez les adolescents. Se pose ainsi la question de la prévention de la consommation des substances psycho-actives par ces populations au cours de leurs pratiques de loisirs. De fait, le ministère de la jeunesse, des sports et de vie associative participe pour l'année 2006 à la mise en oeuvre d'un programme gouvernemental coordonné par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILD) sur ce sujet. Il lui demande donc de lui préciser les orientations, le contenu et les modalités de déroulement de ce programme.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) participe, dans le domaine qui est le sien, à la mise en oeuvre du programme gouvernemental coordonné par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) relevant du Premier ministre. Ainsi, le MJSVA a mis en place une opération nationale 2006-2007 de prévention de la consommation de produits psychoactifs des adolescents dans les espaces de loisirs socio éducatifs et sportifs en collaboration avec la MILDT, pilotée par la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il s'agissait de développer la prévention des adolescents et des jeunes en milieu de loisirs collectifs, socio-éducatifs et sportifs, en intégrant les analyses récentes sur les comportements et modalités de consommation autour essentiellement de trois produits : tabac, cannabis, alcool ainsi que les médicaments à usage détourné. Cette action s'est déroulée en deux étapes. Première étape : sensibilisation et mobilisation. Quatre séminaires interrégionaux ont été organisés de mai à juin, en direction des agents des services déconcentrés et de leurs partenaires, issus des collectivités territoriales et des associations. Ils ont été pilotés par une équipe nationale et coordonnés par des équipes régionales (directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la vie associative centres d'éducation populaire et de sport, médecins conseillers régionaux et correspondants régionaux d'information sur les drogues et les dépendances). Ils ont regroupé 170 participants. Deuxième étape : appel à projets. Un appel à projet a été lancé le 27 juillet 2006 et deux types d'actions ont été transmis à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire ; action de sensibilisation à la prévention de la consommation en espace de loisirs en direction des décideurs, relais et organisateurs ; action proposant un dispositif de prévention inscrit sur un territoire. Cent quarante projets ont été transmis et 75 ont été retenus par le comité national de pilotage et financés. Les structures associatives porteuses des actions bénéficient d'un accompagnement méthodologique et d'un suivi par des professionnels : personnels techniques et pédagogiques du MJSVA, médecins conseillers et correspondants régionaux d'information sur les drogues et les dépendances.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104075

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9748

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2465